

## 7.2. La pension à 67 ans : utopie ou nécessité ?

Au second semestre de 2010, la Belgique assurera la présidence de l'Union européenne.

Le Sommet social tripartite a eu lieu récemment dans cette perspective. En sa qualité de représentant des employeurs belges, la FEB a pu se prononcer, tout comme ses collègues suédois et espagnols. Notre message était clair: si l'Europe, et partant la Belgique, veut encore avoir sa place dans un monde de plus en plus globalisé, des adaptations structurelles s'imposent d'urgence. Il importe d'agir sur le plan socio-économique, et en particulier eu égard à la problématique du vieillissement de la population.

Pourquoi des adaptations structurelles? Comme l'indique le terme, cela signifie qu'il faut intervenir au niveau des structures, en vue de modifier fondamentalement et durablement certains mécanismes de dépenses. Si la Belgique laisse systématiquement croître ses allocations sociales plus vite que la croissance économique réelle, c'est fondamentalement malsain, car on reporte ainsi la facture à la génération suivante. Si la vague de vieillissement arrive systématiquement plus vite chez nous, c'est très préoccupant car bientôt on dénombrera plus de personnes âgées de 50 ans ou plus que de personnes plus jeunes. Tout sujet bien-pensant comprend d'emblée qu'une telle situation est intenable. Dans d'autres pays de l'UE, des changements ont déjà eu lieu ou sont en cours. Pourquoi pas chez nous? L'époque où nous comptons parmi les cinq pays les plus riches du monde est révolue depuis longtemps. Nous ne parvenons même plus à faire partie du G20, contrairement aux Pays-Bas!

Pourquoi faut-il avant tout réaliser des interventions structurelles visant à allonger la carrière et à reculer l'âge de la pension? Les tensions présentes sur le marché du travail vont s'intensifier, augmentant ainsi le handicap des entreprises en termes de coûts salariaux. C'est pour cela que la FEB accorde tellement d'importance à une Conférence nationale des pensions dynamique. Mais la nécessité d'agir dès à présent est également dictée par d'autres raisons sociétales. Nous étudions plus longtemps, vivons plus longtemps, mais travaillons moins longtemps tout en réclamant des pensions plus élevées. C'est un cercle vicieux! La moitié des pays de l'UE-15 ont déjà mené des réformes liées à l'âge de la (pré)retraite. Qu'attendons-nous? Les deux tiers de ces pays sanctionnent lourdement les retraites anticipées. Pourquoi pas nous? L'exemple le plus récent est celui des Pays-Bas, qui a relevé l'âge de la pension à 67 ans, suivant ainsi l'exemple du Danemark, de l'Allemagne, de la Finlande, de l'Irlande, de la Suède et de la Grande-Bretagne qui ont, eux aussi, augmenté d'une manière ou d'une autre l'âge de la (pré)retraite. Pourquoi pas une telle politique téméraire chez nous?

Il faut préparer la période postcrise maintenant, et non attendre l'année électorale 2011.

C'est pourquoi nous lançons un appel urgent à tous les responsables politiques: il faut préparer la période post-crise MAINTENANT, et non attendre l'année électorale 2011. C'est aujourd'hui qu'il faut prendre des mesures dans le secteur des pensions et de la fin de carrière, pour qu'elles commencent à porter leurs fruits d'ici quelques années. Chaque mois perdu en tergiversations ne fait qu'accroître considérablement la facture reportée sur la génération suivante. Le ministre Daerden doit dès à présent annoncer la couleur, tout comme ses collègues étrangers l'ont déjà fait.

La dette publique ne disparaîtra pas d'elle-même, pas plus que la facture des pensions!

Le moment est venu d'agir et de sortir de l'immobilisme.

INFORFEB N° 36 du 30 octobre 2009  
PIETER TIMMERMANS, ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL